EPREUVE ECRITE DE LANGUE VIVANTE 2 : ARABE

ENS : PARIS – CACHAN

Durée : 2 heures ***Coefficients*** **: PARIS 3** **CACHAN 2**

MEMBRE DE JURY : H. AYOUB

Tiré de la revue littéraire palestinienne, Al-Carmel, le texte à traduire traitait de la migration, du déplacement des populations, et du problème de l'exode rural à l'époque contemporaine. Il nécessitait une traduction qui rendrait compte de la complexité des phrases et des différentes nuances que le texte d'origine exprimait.
Les traductions rendues par les différents candidats étaient très décevantes. Certains candidats ont simplifié le texte à outrance au lieu de tenter de rendre la complexité des idées qu'il exprimait. D'autres ont fait dire au texte plus qu'il ne disait.
Le plus souvent les candidats ont calqué la version française sur le texte d'origine rendant ainsi une traduction littérale : syntaxe incorrecte, faux sens et expressions inappropriées. Pour ne citer qu'un exemple: "le dernier siècle et demi" pour «les derniers cent cinquante ans"
A ces erreurs s'ajoutent les approximations : ainsi l'un des candidats a pris le pluriel irrégulier "passants" en arabe pour un féminin singulier parce qu'il ignorait visiblement le mot. "Jambe repliée" est devenu "jambe en l'air" sous la plume d'un autre candidat.

Les fautes de français prouvaient encore une fois que la langue d'arrivée posait au moins autant de problèmes à certains candidats que l'arabe. Les fautes d'accord, de conjugaison, d'orthographe étaient très nombreuses et rendaient la lecture de la version désagréable et incommode à la lecture.

La question traitée en arabe présentait moins d'erreurs dans l'expression des idées et sur le plan grammatical mais ne pouvait à elle seule compenser la faiblesse de la note globale de la copie.